



HAL
open science

La géogouvernance : le géographe et le champ des possibles - Quelle réponse les géographes ?

Frédérique Jacob

► To cite this version:

Frédérique Jacob. La géogouvernance : le géographe et le champ des possibles - Quelle réponse les géographes ?. GEOPOINT 12 : Nouvelle terre et géographes d'aujourd'hui, May 2012, Avignon, France. hal-02314916

HAL Id: hal-02314916

<https://hal.science/hal-02314916>

Submitted on 14 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La géogouvernance : le géographe et le champ des possibles

Quelle réponse les géographes

JACOB F. ¹

1 Université J. Fourier – IUFM de Grenoble
30 avenue M. Berthelot
38100 Grenoble
UMR ESPACE 7300

frederique.jacob@ujf-grenoble.fr

Mots clés : géogouvernance, information géographique, NTIC, enjeux spatiaux, démocraties

Key words : geo-governance, geographic information, spatial issues, democracys

Abstract

Résumé

Il est des projets d'aménagements qui divisent : les projets de construction de l'aéroport de Notre Dame des Landes, près de Nantes et celui du tracé de LGV Lyon-Turin sont de bons exemples. Ils sont révélateurs surtout des modifications profondes de nos sociétés actuelles. Un changement de paradigme : l'entrée dans l'ère de la « modernité liquide », de la consommation plus que de la production. Selon Bauman (2007), la satisfaction des besoins particuliers et personnels serait une obsession nouvelle et freinerait la possibilité d'adhérer à un discours collectif. Par voie de conséquence, l'adhésion à des schèmes de pensée dominants et généraux serait de moins en moins usuelle et s'y substitueraient des moments de choix apparemment incohérents, successifs qui traverseraient « des communautés d'idées et de principes, qu'elle soient authentiques ou illusives, consistants ou éphémères ». Les deux exemples d'aménagements retenus, précédemment cités, supports de notre analyse, vont nous permettre d'étudier, de décomposer les processus de décision, collectifs et individuels et de repérer les interactions multiscalaires. Ils seront aussi le support pour appréhender les attitudes les actes et les mots, parfois antagonistes, entre les acteurs qui se nourrissent des réactions plus ou moins violentes, physiques ou virtuelles. Ils permettront enfin de s'interroger sur le rôle du géographe : la nécessité de

reconsidérer son implication dans la société, de repenser les outils dont il dispose, de proposer des réponses aux incertitudes et au désordre qui semble résulter de la remise en cause de la recherche du consensus et du compromis qui ont sous-tendus les démarches du passé et dépassées.

I – Tous experts ...

L'Etat, érigé en instance de sens et de fait, l'interlocuteur majeur et le principal décideur, se trouve en difficulté face à la nouvelle donne. Ce sentiment d'incapacité des Etats-nations de répondre aux besoins des populations est corrélé à la remise en cause des experts, bien souvent perçus « à la solde » des gouvernements. Les exemples, nombreux, illustrent cette vision devenue négative de l'expert. Les conséquences de la tempête Xynthia en sont une illustration parmi d'autres. La délimitation de zones qualifiées de « noires », où toute habitation devait être démolie, a donné lieu à de nombreuses critiques. Les gens de terrain, et non les experts du terrain, forts de leurs observations ont dénoncé des limites contestables et donc contestées.

L'émergence de réseaux sociaux, de sites Internet démocratise l'accès à l'information.

Les géographes qui participent à de projets d'aménagements contribuent à expliciter et justifier les choix, qu'ils soient les leurs ou ceux d'autres experts de l'aménagement. Ils peuvent, de fait, valider et légitimer les structures de décision. Ils participent ainsi à la « bonne gouvernance ». Pourtant, les conflits se multiplient et interrogent sur leurs résolutions. Cette remise en cause de l'espace de l'agir qualifié pourrait-elle créer la nécessité d'une nouvelle légitimité de la pratique professionnelle ? Ne glisserait-on pas d'une obligation de résultats vers une obligation de moyens ? Le statut d'expert n'immuniserait-il plus contre la critique ? Et, comment développer des outils ou des armes anti-souçon ?

I-1 – L'hégémonie sur l'information,

L'information est devenue une matière première économique et sociale. Qui détient l'information et surtout, la capacité de la diffuser devient un acteur en position dominante. L'importance des réseaux sociaux et de la réactivité d'un tissu de relations informelles nouées sur la toile est devenue essentielle. Ainsi, chacun peut devenir tout à la fois, un promoteur, un diffuseur et un consommateur de l'information.

I-2 – L'instrumentalisation de l'information, quid de la connaissance et du savoir ?

Une des caractéristiques de l'information est sa volatilité et sa versatilité.

Il est opportun de s'interroger sur la capacité de cette information de faciliter la prise de décision et de faciliter

les actions dans un contexte souvent brouillé par la multiplicité des sources.

Il est primordial aussi de questionner la fonction identitaire de l'information et sa capacité à proposer des choix et à la façon dont elle participe à de nouvelles formes de moralisation de la société. Pourrait-elle sous-tendre une sagesse collective qui validerait une démocratie participative ?

I-3 – L'analyse de trois sites Internet évoquant l'aéroport de Notre Dame des Landes

Reprenant les travaux de N. Dubus, C. Helle et M. Masson (2010), leur hypothèse que les sites Internet peuvent « grâce à (leurs) capacités de diffusion d'informations sous des formats de toutes sortes » peuvent « favoriser l'émergence ou non de processus de géogouvernance ». Nous utilisons partiellement la grille d'analyse de sites Internet de trois collectivités locales, élaborée selon des critères retenus par les auteures précédemment citées. Cette grille transposée aux trois sites Internet en lien avec l'aéroport de Notre Dame des Landes reprend point par point leur démarche. Les trois sites ont été retenus car, à partir du moteur de recherche « Google », ce sont les trois premiers sites¹ qui apparaissent, en première page (au 30 avril 2012), gage d'une accessibilité aisée et rapide pour quiconque cherche à obtenir de l'information.

Notre propos est de repérer quelles sont les informations géographiques (ou autres) réellement partagées sur le projet aéroportuaire. Les sites analysés participent d'une redéfinition de la démocratie par l'apport d'une information transparente, accessible et compréhensible de tous.

Les enjeux du territoire relèvent de la complexité. Les théories et les démarches des géographes ont fait en sorte de répondre aux interrogations. On constate que la donne change : l'information n'est pas nécessairement spatialisée, que les détenteurs sont multiples, que les temporalités sont nombreuses. Les outils habituels du géographe ne sont pas toujours adaptés. La collecte d'une information diffuse, fragmentée est difficile. Le traitement de l'information qui est de plus en plus diffuse n'est pas résolu. Ce sont là de vrais enjeux complétés par la difficulté de transmettre cette connaissance aux différents acteurs. Quelle nouvelle démarche contractuelle est-elle possible ? Entre le géographe et qui ?

II – Tous acteurs ...

L'espace de vie est un bien commun. Qui en est le garant ? Qui reconnaît sa stabilité ? Est-ce la vertu du

système ou des personnes qui le compose ? Peut-on se contenter du consensus ?

II - 1 - Au-delà du fonctionnement des institutions

La multiplicité des acteurs que nous venons d'évoquer complique le fonctionnement démocratique. Qui décide ? Comment ? Selon quelle légitimité ? Au regard de quelle responsabilité ?

II - 2 - Des candidats divisés au-delà des scissions politiques droite-gauche

Cette année 2012 est une année d'élections présidentielles. 10 candidats se présentent au premier tour. D'un bout à l'autre de l'échiquier politique, concernant le projet du nouvel aéroport de Nantes, les avis divergent. Selon le Mensuel de Rennes², N. Sarkozy et M. Le Pen ne s'étant pas prononcés sur le sujet, seul F. Hollande soutiendrait le projet de construction de l'aéroport, tous les autres candidats y seraient opposés. Leur positionnement s'avère difficile, à gauche, comme à droite. Ainsi, le Front de Gauche est contre le projet de plate-forme aéroportuaire quand, localement de Parti Communiste soutient le projet. L'UMP locale est favorable au projet quand le MoDem, par la voix de F. Bayrou, mais aussi le courant « Debout la République » (représenté par N. Dupont-Aignan) s'opposent à l'implantation du nouvel aéroport. Europe Ecologie Les Verts, dont les adhérents locaux semblent mobilisés contre le projet, propose un moratoire sans évoquer un ajournement définitif.

II-3 – De nouveaux lieux et modes de manifestations

La décentration des mouvements de protestation est un corollaire du renouveau démocratique. Les lieux de conflits ne sont plus les lieux de la représentation nationale mais l'occupation des sites à aménager ou des lieux symboliques de « capitales » régionales. Le mouvement des « Indigné » s a campé sur la Place de la Catalogne à Barcelone, les à New York face au NYSE à Wall Street

Ainsi, à Nantes, les opposants occupent le futur tarmac en s'installant dans les fermes expropriées. Mais, dans le même temps, des grévistes de la faim sont présents dans le centre-ville de Nantes au square Diaviais (face à la place de la Bourse).

En Italie, les affrontements parfois violents se déroulent en Val de Suse entre opposants au projet et forces de

¹

² Article du 9 avril 2012 « Aéroport de Notre Dame des Landes : ce qu'en disent les candidats à la présidentielle »

l'ordre. Mais d'autres lieux de la péninsule italienne sont investis : les gares de Bologne, Milan, Cremona, Palerme sont bloquées. Les sociétés de BTP qui participent aux travaux sont prises pour cible (incendie de l'entreprise Spie Batignolles à saint Martin d'Hères – France). Les ambassades d'Italie en Espagne ou au Royaume-Uni sont les lieux de rassemblement d'opposants. Les journées de commémoration de luttes passées deviennent des marqueurs temporels. Ainsi le 25 avril, jour de la fin de l'occupation allemande de l'Italie, à Padoue, se déroule une manifestation à laquelle participent les anciennes gloires des mouvements.

DUBUS N., HELLE C., MASSON-VINCENT M. De la gouvernance à la géogouvernance : De nouveaux outils pour une démocratie LOCALE renouvelée In *L'Espace Politique*, 10 | 2010-1

BAUMAN Z. l'identité

III – pour tendre vers la durabilité des territoires

Selon les 10^e et 22^e principes de la Conférence de Rio³, les citoyens doivent être informés pour participer et, les connaissances et pratiques locales doivent être prises en compte dans tout projet d'aménagement quelque soit l'échelle. Le recueil et le partage de l'information compréhensible par tous deviennent des enjeux majeurs. La multiplicité des acteurs précipite-t-elle réellement la décision partagée

III-1 – des espaces de vie emboîtés

III-2 – une information géographique intelligible

III-3 – une information géographique partagée

La position du géographe expert pourrait être repensée : il ne s'agit plus d'appréhender la géographie comme appliquée, ni active, ni prescriptive mais bien comme *didactive* : c'est la transposition du savoir savant au savoir compréhensible par un auditoire spécifique qu'il convient de penser. Il serait nécessaire de reconditionner et repenser sans cesse la connaissance pour une captation de l'attention de tous, ou tout du moins du plus grand nombre.

³ « la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision ». (ONU-1992)